

développement. Il publie une multitude de documents et tient à jour une liste d'environ 16,000 venues et gisements minéraux du Canada qui peut être consultée par le public.

Le Secteur de l'énergie s'occupe essentiellement de l'élaboration des politiques ayant des conséquences directes pour l'industrie minière. Il évalue les projets individuels et les diverses situations en fonction de chacune des sources énergétiques et des rapports qui existent entre elles. Il évalue les tendances, tant au Canada qu'à l'étranger, en ce qui concerne l'exploration et la production, le transport, le traitement et la commercialisation du pétrole et du gaz naturel, et renseigne les organismes fédéraux, l'industrie et le public sur l'évolution de la situation concernant le pétrole et le gaz. Pour ce qui est de l'uranium, il continue à assurer la coordination des activités liées au stockage, à l'aménagement d'installations d'enrichissement et à l'exportation. En ce qui concerne le charbon, il fournit des subventions à la recherche et au développement et donne des conseils au sujet des taux d'expansion de la production en fonction de la rentabilité et des prévisions de la demande. Il administre également les intérêts du gouvernement fédéral dans les ressources minérales au large des côtes et dans les droits minéraux que celui-ci détient dans les provinces.

Encouragements fiscaux à l'industrie minière. Bien que les entreprises de l'industrie minière soient assujetties à l'impôt fédéral sur le revenu, certains avantages leur sont accordés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'encourager l'exploration et l'exploitation. Un exposé des modifications et règlements fiscaux touchant l'ensemble de l'industrie minière figure dans les éditions précédentes de l'*Annuaire du Canada*. La sous-section du Chapitre 20 de la présente édition qui traite de l'impôt sur le revenu des corporations donne des renseignements généraux à ce sujet. On peut obtenir les renseignements les plus à jour sur les dégrèvements d'impôt s'appliquant à l'industrie minière en s'adressant au ministère du Revenu national (Impôt) et aux bureaux provinciaux concernés.

12.7.2 Aide provinciale

Terre-Neuve. Le ministère des Mines et de l'Énergie fournit les services suivants à l'appui des activités d'exploration et d'exploitation minières: programmes de levés géologiques et géochimiques et d'évaluation des minéraux en vue d'encourager la mise en valeur des ressources minérales; inspection des travaux d'exploration et des exploitations minières; contrôle de l'enlèvement du sable et du gravier des plages comme mesure de conservation; identification des spécimens de roches minérales; service de conseils techniques; collaboration avec la Commission géologique et d'autres organismes fédéraux; et publication de documents à des fins d'éducation et d'information. Des rapports et des cartes géologiques, géochimiques et géophysiques, et des séries de données à caractère général sur des régions particulières sont vendus à prix modique. D'autres renseignements non confidentiels sont mis à la disposition des intéressés. C'est la Division de l'exploitation minière qui octroie les permis de prospection et d'exploitation et qui enregistre les concessions.

Nouvelle-Écosse. Le ministère des Mines assure l'inspection sécuritaire des mines, carrières et usines de traitement assimilées, des lieux d'exploitation et des entrepôts d'explosifs. Des foreuses à pointes de diamant sont mises à la disposition des sociétés d'exploration et de production aux termes de contrats, et une aide est fournie à l'industrie pour des travaux d'aménagement en surface et sous terre et pour des projets de construction. Le ministère s'occupe de la formation d'équipes de sauvetage et de premiers soins, et administre toutes les questions ayant trait aux droits miniers.

La Division des ressources et des services géologiques effectue des relevés géologiques, géochimiques et géophysiques et des études sur les venues de minéraux particuliers. Elle publie les résultats dans des rapports annuels et des documents divers, entre autres des cartes. La Section de l'analyse et de la préparation mécanique du minerai, affiliée au Nova Scotia Technical College, joue un rôle important tant pour le ministère que pour l'industrie.

Nouveau-Brunswick. Le ministère des Ressources naturelles comprend deux directions qui fournissent des services à l'industrie minière, la Direction des mines et la Direction des ressources minérales.